

**Note : le PNR européen**

(Passenger Name Record; en français : “données des dossiers passagers”)

Par Gilles LEBRETON, député français au Parlement européen, membre du bureau politique du FN.

- **Objet :**

Le PNR européen vise à collecter les données personnelles de tous les passagers d’avions entrant dans l’espace européen ou sortant de celui-ci. Par espace européen on entend l’espace de 27 Etats membres de l’UE sur 28, le Danemark ayant décidé de rester hors du PNR européen.

Ces données indiquent notamment l’identité de chaque passager et des personnes qui l’accompagnent, son itinéraire, son agence de voyage, ses moyens de paiement ainsi que des informations concernant ses bagages et d’éventuelles demandes particulières liées à ses repas ou à son état de santé.

Déjà collectées par les compagnies aériennes pour établir les réservations de vols, elles sont communiquées à l’Etat européen concerné qui les centralise et les transmet ensuite aux autres Etats partenaires qui les demandent, qu’ils soient dans l’UE ou hors UE.

- **Finalité :**

Le PNR européen est officiellement justifié par le souci de lutter contre le terrorisme ainsi que contre certaines infractions graves (traite d’êtres humains, participation à une organisation criminelle, cybercriminalité, pédopornographie, trafic d’armes ou d’explosifs).

- **Procédure d’adoption :**

La Commission de Bruxelles a élaboré son projet de PNR européen dès 2011. Mais la commission des Libertés civiles (dite “LIBE”) du Parlement européen, compétente pour l’examiner, a longtemps refusé de le voter en raison des atteintes qu’il porte au respect de la vie privée des passagers. Ce n’est qu’après les attentats de Paris de janvier 2015 que la commission a accepté de le voter le 15 juillet 2015 à une courte majorité. Conformément à la procédure législative européenne, ce texte a ensuite donné lieu à une négociation (dite “trilogie”) entre le Conseil, le Parlement européen et la Commission de Bruxelles. Cette négociation a abouti à un accord le 2 décembre 2015, qui a été adopté par la commission LIBE le 10 décembre 2015, avant d’être définitivement voté par le Parlement européen en avril 2016.

- **Arguments du FN contre le PNR européen :**

le FN est hostile au PNR européen pour trois raisons.

1) Le PNR européen est liberticide car il porte gravement atteinte au respect de la vie privée des passagers. Les Etats européens connaîtront leurs déplacements, l’identité des personnes qui les accompagnent, et même des informations très personnelles ayant trait à leur appartenance religieuse (déduite du type de repas consommés) et à leur état de santé (révélé par les demandes particulières liées à une maladie ou un handicap). Ces informations seront conservées 5 ans (six mois totalement accessibles puis quatre ans et demi “masquées”, c’est-à-dire accessibles sous forme anonyme).

Comme dans le roman d’anticipation “1984”, de George Orwell, un “Big Brother” se constitue ainsi au niveau européen pour espionner systématiquement la vie privée des citoyens. L’Association Européenne pour la

défense des Droits de l'Homme (AEDH) a ainsi dénoncé la « suspicion généralisée » que ce PNR européen met en place.

C'est d'autant plus inquiétant qu'en France la loi Renseignement du 24 juillet 2015 a complété cette suspicion généralisée en permettant au Premier ministre, après simple avis d'une commission, de décider librement d'espionner n'importe quelle personne, y compris jusque dans son domicile, pour des motifs flous (défense des "intérêts majeurs de la politique étrangère" ou des "intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la France", etc.).

En s'opposant à cette surveillance généralisée, le FN prouve qu'il est le parti des libertés.

2) Le PNR européen est inefficace car il ne permet pas de lutter réellement contre le terrorisme. Ni les attentats de Paris ni ceux de Bruxelles n'auraient été évités s'il avait existé. Plutôt que de perdre son temps à fichier et à surveiller des centaines de millions de passagers, dont on sait qu'au moins 99% n'ont rien à se reprocher, mieux vaudrait privilégier une surveillance ciblée des terroristes et des suspects fichés "S", en exploitant mieux les instruments de lutte anti-terroriste dont on dispose déjà : notamment les fichiers anti-criminalité de type SIS (Système d'Information Schengen, fichier qu'il faudra réadapter quand Schengen aura disparu), et Interpol, organisation internationale basée à Lyon chargée de faciliter la coopération policière entre Etats souverains au niveau mondial. Sachant que la création du PNR européen va officiellement coûter un milliard d'euros, mieux vaudrait consacrer cet argent au renforcement de cette surveillance ciblée.

En réalité, le PNR européen vise moins à lutter contre le terrorisme qu'à sauver l'espace Schengen, dont il est l'excroissance aérienne. Il constitue une fuite en avant : confrontée au terrible échec, prouvé par la crise migratoire, du contrôle des frontières extérieures terrestres et maritimes sur lequel repose Schengen, l'Union européenne tente de faire diversion en créant un contrôle européen des passagers d'avions.

Mais la France n'en a pas besoin car elle possède déjà, depuis une loi du 23 janvier 2006, son propre PNR national.

En dévoilant cette supercherie, le FN confirme qu'il est le parti du parler-vrai.

3) Le PNR européen porte atteinte à la souveraineté nationale car il vise, comme on vient de l'expliquer, à sauver l'espace Schengen en créant une sorte d'espace Schengen aérien. Or Schengen doit être combattu et non sauvé, car c'est un système qui prétend arracher à la France le contrôle de ses frontières nationales en le remplaçant par un illusoire contrôle européen des frontières extérieures de l'Union.

Le PNR européen menace d'autre part la sécurité nationale en laissant les Etats européens accéder aux informations concernant les passagers qui entrent en France ou qui la quittent. Car parmi ces Etats, certains ne sont pas fiables, et le Royaume-Uni redoute que leurs fonctionnaires se laissent corrompre par l'Etat islamique ou par Al Qaïda en leur communiquant des renseignements facilitant de futurs attentats.

Le PNR européen a enfin vocation à être communiqué aux Etats-Unis, alors qu'en retour ceux-ci ne communiqueront pas leur PNR américain à l'Union européenne. On ne peut évidemment admettre une telle collaboration sans réciprocité qui s'apparente davantage à une inféodation qu'à une véritable coopération internationale. Cela confirme que l'Union européenne est davantage au service des Etats-Unis et des lobbies pro-américains qu'au service des peuples européens.

En dénonçant cet abandon de souveraineté, le FN démontre qu'il est le parti du souverainisme.